

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire du mois de septembre 2021** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **13 septembre 2021** à 20h00 au Centre municipal.

Présences :

Le maire
Les conseillers,

M. Léo Gignac
M. François Savard, poste #2
M. Luc Gignac, poste #3
M. Raymond Groleau, poste #4
M. Jesse Boulette, poste #6

Absences :

M. Daniel Perron, poste #1
Mme Huguette Chalifour, poste #5

La présente séance s'est tenue dans la salle du conseil municipal, en présence des membres du conseil et du public, en respect des dispositions sanitaires et directives émises par le gouvernement du Québec pour contrer la pandémie de la COVID-19.

M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

122-09-21

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, sur proposition de M. Luc Gignac, la présente séance ordinaire du 13 septembre 2021 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Léo Gignac, maire. Il est 20h05.

123-09-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M François Savard,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté sans sujets aux affaires nouvelles et de laisser l'ordre du jour ouvert tout au long de la présente séance.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

124-09-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 tel que rédigé.

125-09-21

**AUTORISATION ET OCTROI DU CONTRAT À CONSTRUCTION ET PAVAGE
PORTNEUF INC. POUR LA MODIFICATION DE LA STRUCTURE ET LE
REPAVAGE DE LA CHAUSSÉE EN FACE DE L'ÉGLISE ET DU 98 PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports procède actuellement à des remplacements de ponceaux et au pavage de la rue Principale jusqu'à la limite est de l'emprise du ministère localisé en face de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité observe depuis quelques années sur une partie très circonscrite de la rue Principale, localisée en face de l'église et du 98 rue Principale, contiguë à l'emprise du Ministère des Transports, une problématique combinant, mauvais drainage de la fondation et de la surface de la rue, une structure de chaussée en forte réaction à l'effet de gel et un arrimage des arrières limitant le drainage en surface du stationnement de l'église;

CONSIDÉRANT QU'une intervention pour corriger la structure de chaussée et le drainage de la rue Principale est nécessaire compte tenu de l'inconfort observé par les utilisateurs du réseau routier et les propriétaires des immeubles avoisinants les lieux, se plaignant des secousses provoquées par le passage des véhicules routiers sur cette partie de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de correction de structure et de drainage de la rue Principale doivent être réalisés par Construction et Pavage Portneuf Inc., contractuel du Ministère des Transports pour les travaux de pavage et de remplacement de ponceaux de la rue Principale actuellement en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sommairement estimés à 17 500 \$ par l'administration municipale ont été autorisés par la résolution 116-08-21 à la dernière séance;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soient octroyés, à Construction et Pavage Portneuf, 599 Bona Dussault, Saint-Marc-des-Carières, G0A 4B0 les travaux de correction de structure et de drainage de la rue localisé en face de l'église et du 98 rue Principale, travaux à être réalisés en complémentarités avec les travaux en cours de pavage et de remplacement de ponceaux de la rue Principale pour une somme maximale environnant les 17 500 \$.

126-09-21

DON D'UNE POLISSEUSE À PLANCHER À RESSOURCERIE DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a en sa possession deux polisseuses à plancher : une première qui est opérationnelle et utilisée par la municipalité pour l'entretien des planchers du centre communautaire et une seconde hors d'état de marche;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit fait le don d'une vieille polisseuse à plancher inutilisée par la municipalité hors d'état de marche à la ressourcerie de Portneuf, 736 av. Principale, Saint-Marc-des-Carières, G0A 4B0.

127-09-21

**ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE
TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur du poste de travail du directeur général est âgé de huit ans, que la fiabilité du réseau informationnel est compromise et que la municipalité doit procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'appel de proposition sur invitation pour la fourniture d'un ordinateur de bureau de marque Lenovo, modèle M70s, incluant un processeur de marque Core i5-10400, une mémoire vive de 8GB, un disque dur de 256GB et une licence d'opération Windows 10 pro 64 se représente de la façon suivante :

- Portneuf informatique, 85 rue Principale, Saint-Alban.....1250 \$;
- Techni PC informatique, 44 rue du Collège, Pont-Rouge.....1149 \$;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit autorisé l'achat d'un ordinateur de bureau de marque Lenovo, modèle M70s, incluant un processeur de marque Core i5-10400, une mémoire vive de 8GB, un disque dur de 256GB et une licence d'opération Windows 10 pro 64.

128-09-21

AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 À L'ENTREPRENEUR, CONTRAT DE RÉFECTION DE LA ROUTE LÉTOURNEAU, AVIS SÉAO NUMÉRO 019007-02

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres relatif à la réalisation des travaux de réfection de la route Létourneau incluant le plan pour soumission en 5 feuillets intitulé : «Correction d'une section de la route Létourneau - pour soumission» et portant le numéro de dossier 019007-2, de même que le devis du projet intitulé « Réfection d'un tronçon de la route Létourneau » daté de février 2021 et portant le numéro de dossier 019007-02 réalisé par Arpo groupe conseil, a été publié le 17 février 2021 sur le service électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec sous le numéro d'avis 019007-02;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mars 2021, par sa résolution 46-03-2021, le conseil octroyait à P.E. Pageau inc. le contrat de construction pour réfection de la route Létourneau au montant de 527 712.26 \$ incluant les taxes applicables tel que déposé à sa soumission reçue le 12 mars 2021 relatif au projet publié le 17 février 2021 sur le site du SEAO et portant le titre de «Réfection d'un tronçon de la route Létourneau» et portant le numéro d'avis 019007-02;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des travaux de réfection de la route Létourneau sont complétés;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Landry, ingénieur au sein de Arpo groupe conseil, transmettait le 10 septembre 2021 à la municipalité :

- les calculs et le résultat du décompte numéro 1 du projet intitulé «Réfection d'un tronçon de la route Létourneau » et
- la recommandation de paiement à l'entrepreneur P.E. Pageau inc.;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit versé à P.E. Pageau inc. , 460 rue Métivier, Québec Québec, G1M 2T8, la somme de 417 930 .92 \$ correspondant à la somme à être versée pour les travaux réalisés pour la réfection de la route Létourneau jusqu'au 9 septembre 2021.

129-09-21

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE, CONTRAT DE RÉFECTION DE LA ROUTE LÉTOURNEAU, AVIS SÉAO NUMÉRO 019007-02

CONSIDÉRANT QUE Groupe GÉOS présente à la municipalité ses frais de service professionnels pour la gestion de projet et l'expertise de directeur, ingénieur, technicien de chantier, de frais administratif, de déplacement et de laboratoire relatifs à la surveillance de la qualité des travaux de réfection de la route Létourneau pour la

période du 1 au 31 juillet 2021;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit autorisé le paiement à Groupe Géos, 400-1795, boul. Wilfrid-Hamel, Québec Québec, G1N 3Y9, la somme de 6 645.56 \$ pour ses travaux de surveillance de la qualité des travaux et de la réfection de la route Létourneau pour la période du 1 au 31 juillet 2021;

130-09-21 **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. François Savard,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes présentés sur la liste des comptes à payer d'août 2021 et déposés pour approbation, pour un total de 45 932.67 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jacques Perron s'adresse aux membres du conseil sur différents sujets, principalement : la réparation des arrières et la largeur de la chaussée incluses dans les travaux en cours du Ministère des Transports sur la rue Principale; les actions prises par la municipalité pour limiter la vitesse sur la rue Principale; la circulation lourde et les moyens pour la limiter; le lotissement de sa propriété localisé dans le secteur du chemin de la Baie.

131-09-21 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M Luc Gignac,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée. Il est 21h15.

Léo Gignac
Maire

Christian Fontaine
Directeur général et secrétaire-trésorier